

7 DÉCEMBRE 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 décembre 2009 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2009-12-533 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2009-12-534 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 23 novembre 2009
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

7 DÉCEMBRE 2009

- | | | |
|-------------|------------|--|
| 2009-12-535 | 3.1 | Adoption de la liste des comptes à payer du mois de novembre 2009 |
| N.M. | 3.2 | Dépôt de la liste des permis de construction du mois de novembre 2009 |
| N.M. | 3.3 | Adoption des procès-verbaux des assemblées des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 3 novembre 2009 et le 17 novembre 2009 |
| | 4. | <u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u> |
| 2009-12-536 | 4.1 | Remerciement à d'anciens membres du conseil municipal |
| N.M. | 4.2 | Dépôt de la pétition pour la réparation et réouverture du pont situé sur la rue Patenaude/Langevin |
| 2009-12-537 | 4.3 | Demande au ministère des Transports du Québec relativement à la fermeture du pont Patenaude |
| 2009-12-538 | 4.4 | Demande au Ministre responsable de la Société canadienne des postes relativement au transfert de quatre facteurs ruraux et suburbains du bureau de Poste Canada de Bromont à celui de Granby |
| | 5. | <u>AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT</u> |
| 2009-12-539 | 5.1 | Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2010 |
| 2009-12-540 | 5.2 | Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 856-2002 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation du « Noyau villageois, secteur Adamsville » |
| | 6. | <u>RÈGLEMENTS</u> |
| 2009-12-541 | 6.1 | Adoption du règlement numéro 876-60-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'augmenter, dans la zone H01-165, de 10 à 14, le nombre de logement maximum autorisé dans une habitation multifamiliale |
| | 7. | <u>AFFAIRES COURANTES</u> |
| | 7.1 | <i>TRÉSORERIE</i> |
| 2009-12-542 | 7.1.1 | Renouvellement de la convention d'octroi de licence d'utilisation pour le logiciel de RH/Paie |

7 DÉCEMBRE 2009

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

- 2009-12-543 7.3.1 Demande de permis de sollicitation porte à porte par la Fondation Canadienne Espoir Jeunesse
- 2009-12-544 7.3.2 Participation de trois représentants de la Ville à la conférence et salon professionnel sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités
- 2009-12-545 7.3.3 Autorisation de signature d'un report de contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour un projet d'opération cadastrale visant la création du lot 4 519 463, au cadastre du Québec, à même une partie du lot 2 930 214, au cadastre du Québec

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

- 2009-12-546 7.4.1 Achat de chaux hydratée pour le traitement de l'eau potable
- 2009-12-547 7.4.2 Adjudication du contrat pour les analyses de laboratoire et pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées pour les années 2010, 2011 et 2012

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 2009-12-548 7.5.1 Autorisation de signature du protocole d'entente avec l'organisme le Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite Dubois
- 2009-12-549 7.5.2 Soutien à Évolutia Croissance pour la tenue de la 11^{ième} édition de « La Marche de la paix »

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.6

- 2009-12-550 7.6.1 Autorisation d'agir devant la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- N.M. 7.6.2 Intégration de la municipalité de Brigham dans l'achat d'équipements relatifs aux pinces de désincarcération
- 2009-12-551 7.6.3 Autorisation de signature du protocole d'entente avec la Sûreté du Québec

DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

7.7

- 2009-12-552 7.7.1 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la société de développement économique de Bromont, Développement Immobilier Aquilon (Bromont inc.) et la Ville de Bromont

7 DÉCEMBRE 2009

2009-12-553	7.7.2	Transport adapté pour nous inc. – quote-part 2010
2009-12-554	7.7.3	Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2010
2009-12-555	7.7.4	Modification au règlement numéro 964-2009 intitulé Règlement d'emprunt d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille dollars (195 000 \$) pour l'acquisition d'un camion d'urgence rapide
2009-12-556	7.7.5	Adoption des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est pour l'exercice financier 2010
2009-12-557	7.7.6	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont au Cefrio pour la période du 1 ^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010
2009-12-558	7.7.7	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à Québec Municipal pour l'année 2010
2009-12-559	7.7.8	Adjudication du contrat d'assurances de dommages pour la période du 1 ^{er} décembre 2009 au 1 ^{er} décembre 2010
2009-12-560	7.7.9	Renouvellement de l'adhésion au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2010
2009-12-561	7.7.10	Autorisation de signature pour l'achat de certains immeubles suite à la vente desdits immeubles pour défaut de paiement des taxes pour les années 2004 et 2007 et mandat à un notaire
2009-12-562	7.7.11	Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au programme de renouvellement des conduites
N.M.	7.7.12	Octroi d'un crédit de taxe au « Centre Collaboratif Micro Innovation »
2009-12-563	7.7.13	Autorisation de signature de la convention relative à la collecte des ordures ménagères entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, Sani-Éco inc. et la Ville de Bromont
2009-12-564	7.7.14	Avance de fonds à la SODEB
	8.	AFFAIRE DU PERSONNEL
N.M.	8.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2009-12-565	8.2	Embauche de Monsieur Jean-François L. Vachon

7 DÉCEMBRE 2009

9. **DIVERS**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- | | | |
|------|-------|--|
| N.M. | 10.1 | Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil |
| N.M. | 10.2 | Dépôt d'une lettre de la Fédération canadienne des municipalités – Fonds municipal vert (FMV) |
| N.M. | 10.3 | Dépôt d'une lettre du cabinet Paradis, Lemieux, Francis avocats – Invitation à une journée de formation |
| N.M. | 10.4 | Dépôt d'une lettre de l'Union des municipalités du Québec – Financement des services 911 du Québec |
| N.M. | 10.5 | Dépôt d'une lettre de la Radio Communautaire Missisquoi, CIDI fm 99,1 – Sollicitation financière |
| N.M. | 10.6 | Dépôt d'une lettre des citoyens de la Rivière – Piste multifonctionnelle |
| N.M. | 10.7 | Dépôt d'un fax de la Fédération canadienne des municipalités – Leadership municipal et changements climatiques : La FCM se prépare à la conférence COP-15 de Copenhague |
| N.M. | 10.8 | Dépôt d'une lettre de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska – Règlement amendant les règlements numéro 2006-167, 2007-187, 2008-196 et 2009-220 afin de soustraire la Ville de Bromont de diverses compétences de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska relativement à la gestion des matières résiduelles et du transport collectif en milieu rural |
| N.M. | 10.9 | Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le 25 novembre 2009 |
| N.M. | 10.10 | Dépôt d'une lettre de Projet Écosphère – Sollicitation financière |
| N.M. | 10.11 | Dépôt d'une lettre du Carrefour action municipale et famille – Invitation à nommer un élu Responsable des questions familiales et/ou des aînés (RQF) |
| N.M. | 10.12 | Dépôt du décret du gouvernement du Québec – Transfert du territoire de la Ville de Bromont du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska à celui de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi |

7 DÉCEMBRE 2009

11. **VARIA**

- 2009-12-566 11.1 Avis de motion – Règlement relatif au programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont
- 2009-12-567 11.2 Demande relative à une dérogation mineure visant à réduire de 50 000 m² à 5 000 m², la superficie minimale d'un lot projeté sur l'emplacement occupé par le 599 du chemin Racine
- 2009-12-568 11.3 Autorisation pour faire des demandes dans le cadre des programmes d'infrastructure gouvernementaux
- 2009-12-569 11.4 Soutien de la Ville de Bromont à la Fête du chocolat
- 2009-12-570 11.5 Soutien de la Ville de Bromont à Bromont en Art

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2009-12-571 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

7 DÉCEMBRE 2009

2009-12-533

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2009 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 3.3 est reporté à une séance subséquente ;
- Le sujet 4.2 intitulé « Dépôt de la pétition pour la réparation et réouverture du pont situé sur la rue Patenaude/Langevin » est ajouté après le sujet 4.1 ;
- Le sujet 4.2 intitulé « Demande au ministère des Transport du Québec relativement à la fermeture du Pont Patenaude » est renuméroté 4.3 ;
- Le sujet 4.3 intitulé « Demande au Ministre responsable de la Société canadienne des postes relativement au transfert de quatre facteurs ruraux et suburbains du bureau de Poste Canada de Bromont à celui de Granby » est renuméroté 4.4 ;
- Le sujet 5.2 intitulé «Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 856-2002 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation du « Noyau villageois, secteur Adamsville » » est ajouté après le point 5.1 ;
- Le sujet 7.6.2 est reporté à une séance subséquente ;
- Le sujet 7.7.12 est reporté à une séance subséquente ;
- Le sujet 11.1 intitulé « Avis de motion – Règlement relatif au programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont » est ajouté au VARIA;
- Le sujet 11.2 intitulé « Demande relative à une dérogation mineure visant à réduire de 50 000 m² à 5 000 m², la superficie minimale d'un lot projeté sur l'emplacement occupé par le 599 du chemin Racine » est ajouté au VARIA ;
- Le sujet 11.3 intitulé «Autorisation pour faire des demandes dans le cadre des programmes d'infrastructure gouvernementaux » est ajouté au VARIA ;
- Le sujet 11.4 intitulé « Soutien de la Ville de Bromont à la Fête du chocolat » est ajouté au VARIA;
- Le sujet 11.5 intitulé « Soutien de la Ville de Bromont à Bromont en Art » est ajouté au VARIA.

ADOPTÉE

7 DÉCEMBRE 2009

2009-12-534

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 23 NOVEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 23 novembre 2009.

ADOPTÉE

2009-12-535

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
NOVEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 30 novembre 2009, au montant de **TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (3 170 851,58 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

N.M.

7 DÉCEMBRE 2009

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE NOVEMBRE 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de novembre 2009. La valeur des permis émis durant le mois de novembre 2009 se chiffre à **SIX MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE DOLLARS (6 902 000 \$)**.

N.M.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 3
NOVEMBRE 2009 ET LE 17 NOVEMBRE 2009**

Le sujet 3.3 est reporté à une séance subséquente du conseil.

2009-12-536

**REMERCIEMENT À D'ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

ATTENDU le résultat de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009 ;

ATTENDU que les membres du Conseil désirent remercier Messieurs Alain Chénier et Onil Couture pour le temps, l'énergie, le dévouement et les accomplissements qu'ils ont offerts à la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'offrir au nom des citoyens de la Ville de Bromont une plaque souvenir à Messieurs Alain Chénier et Onil Couture commémorant le temps, l'énergie, le dévouement et les accomplissements qu'ils ont offerts à la Ville de Bromont.

D'exprimer les remerciements de tous pour leur contribution à la vie démocratique de la Ville de Bromont et de leur offrir nos meilleurs vœux dans leurs projets futurs.

ADOPTÉE

7 DÉCEMBRE 2009

N.M.

**DÉPÔT DE LA PÉTITION POUR LA RÉPARATION ET
RÉOUVERTURE DU PONT SITUÉ SUR LA RUE
PATENAUDE/LANGEVIN**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la pétition pour la réparation et réouverture du pont situé sur la rue Patenaude/Langevin.

2009-12-537

**DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
RELATIVEMENT À LA FERMETURE DU PONT PATENAUDE**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a fermé le pont Patenaude à la circulation afin d'effectuer des réparations;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec n'a pas avisé la Ville de Bromont et les résidants du secteur visé par cette fermeture;

ATTENDU QUE la fermeture du pont Patenaude engendre plusieurs complications à la circulation automobile pour les résidants de la Ville de Bromont et ses visiteurs;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au Ministère des Transports d'effectuer les travaux au pont Patenaude avec diligence et dans les meilleurs délais afin de minimiser les impacts négatifs aux résidants de la Ville de Bromont et à ses visiteurs.

De demander au Ministère des Transports d'informer la Ville de Bromont de son échéancier relativement à la réouverture du pont Patenaude.

ADOPTÉE

2009-12-538

**DEMANDE AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DES POSTES RELATIVEMENT AU TRANSFERT DE**

7 DÉCEMBRE 2009

**QUATRE FACTEURS RURAUX ET SUBURBAINS DU BUREAU DE
POSTE CANADA DE BROMONT À CELUI DE GRANBY**

ATTENDU QUE Poste Canada a avisé la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, par courriel en date du 2 décembre 2009, du transfert de quatre facteurs ruraux et suburbains de son bureau de Bromont à celui de Granby ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est en constance croissance et qu'il est primordial à son développement de conserver à sa succursale de Bromont les quatre facteurs ruraux et suburbains ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à Monsieur John Baird, Ministre responsable de la Société canadienne des postes, de maintenir en poste les quatre facteurs ruraux et suburbains du bureau de Poste Canada de Bromont.

De demander au député fédéral, Monsieur Christian Ouellet, de faire des représentations auprès du Ministre responsable de la Société canadienne des postes afin de maintenir en poste les quatre facteurs ruraux et suburbains du bureau de Poste Canada de Bromont.

ADOPTÉE

2009-12-539

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION
DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE
DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2010**

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 968-2009 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2010 » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'actualiser les taux de taxations et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2010.

2009-12-540

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 856-2002 DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN**

7 DÉCEMBRE 2009

**PROGRAMME DE REVITALISATION DU « NOYAU VILLAGEOIS,
SECTEUR ADAMSVILLE »**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne un avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 856-04-2009 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 856-2002 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation du « Noyau Villageois, secteur Adamsville» » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de prolonger jusqu'au 30 juin 2010 l'application des crédits de taxes foncières aux nouvelles propriétés résidentielles du secteur d'Adamsville.

2009-12-541

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-60-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUGMENTER, DANS LA ZONE
H01-165, DE 10 À 14, LE NOMBRE DE LOGEMENT MAXIMUM
AUTORISÉ DANS UNE HABITATION MULTIFAMILIALE**

ATTENDU l'adoption du premier projet suite à l'adoption de la résolution 2009-10-441 ;

ATTENDU l'adoption du second projet suite à l'adoption de la résolution 2009-11-519 ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-10-440 dispensant la greffière ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est disponible pour la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'augmenter, dans la zone H01-165, de 10 à 14, le nombre de logement maximum autorisé dans une habitation multifamiliale ».

7 DÉCEMBRE 2009

ADOPTÉE

2009-12-542

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCTROI DE LICENCE
D'UTILISATION POUR LE LOGICIEL RH/PAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise le logiciel de RH/Paie de la firme
Coba;

ATTENDU QUE les droits d'utilisation du logiciel viennent à échéance le 31
décembre 2009;

ATTENDU QUE la firme COBA a fait parvenir une proposition de
renouvellement à la Ville de Bromont.

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler la convention d'octroi de licence d'utilisation pour le logiciel de
RH/Paie de la firme COBA pour une période d'un (1) an à partir du 1er janvier
2010 jusqu'au 31 décembre 2010 pour un montant annuel de DEUX MILLE
SEPT CENT DOLLARS (2 700 \$), excluant les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à signer la convention d'octroi
de licence d'utilisation du logiciel COBA RH/Paie.

Que les sommes payables pour l'année 2010 seront prévues lors de l'élaboration
des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2009-12-543

**DEMANDE DE PERMIS DE SOLLICITATION PORTE À PORTE PAR
LA FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE**

ATTENDU QU'une demande de permis de sollicitation porte à porte visant une
campagne de financement au profit de la Fondation Canadienne Espoir Jeunesse
à été reçue en date du 16 novembre 2009;

7 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QU'en tenant compte qu'une grande majorité de la population de la Ville de Bromont est constitué de propriétaires de maisons secondaires et isolées, le Conseil municipal a été saisi par le passé de plusieurs requêtes de la population et du Service de police afin de régulariser la situation de la sollicitation (colportage) et ce, en comptant des nombreuses requêtes visant la tenue de nombreux événements de financement, touristique et récréatif qui se tiennent tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la sollicitation à des fins non lucratives (colportage) est assujéti à l'émission d'un permis tel que prescrit à l'article 7.06 du règlement des nuisances 923-2006 et ce sous recommandation du Conseil par résolution, le tout conformément à l'article 58 du règlement de zonage 876-2003 ;

ATTENDU QUE cette procédure est appliquée depuis l'entrée en vigueur du règlement de nuisance 923-2006 et que celle-ci semble répondre adéquatement aux attentes des organismes reconnus et des citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser l'émission d'un permis de sollicitation (colportage) de porte à porte pour la Fondation Canadienne Espoir Jeunesse.

ADOPTÉE

2009-12-544

**PARTICIPATION DE TROIS REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À LA
CONFÉRENCE ET SALON PROFESSIONNEL SUR LES
COLLECTIVITÉS DURABLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la conférence et salon professionnel sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités se tiendra à Ottawa du 10 au 12 février 2010;

ATTENDU QUE les conférences et les formations qui se tiendront lors de cet événement permettront de découvrir des exemples de développement durable de premier plan réalisés ou en cours de réalisation à l'échelle pan-canadienne;

ATTENDU QUE les participants pourront récolter des idées et des stratégies pour accroître l'efficacité énergétique des activités de la Ville et en réduire les coûts;

7 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE les participants auront l'occasion de découvrir les technologies de pointe et les services les plus avancés en matière de développement durable des collectivités;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée dans la préparation d'un plan de développement durable et qu'il est dans son intérêt de profiter des expériences d'autres collectivités afin d'enrichir sa démarche;

ATTENDU QUE la Mairesse, Mme Pauline Quinlan, siège au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir un soutien financier de la Fédération canadienne des municipalités afin de réaliser son plan de développement durable;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Mme Pauline Quinlan, Mme Marie-Claude Cabana, conseillère représentant le district électoral numéro 2, M. René Rochon président du comité consultatif d'urbanisme et participant actif au processus de réalisation du plan de développement durable de la Ville à participer à la conférence et salon professionnel sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Ottawa du 10 au 12 février 2010.

D'autoriser la Mairesse, Mme Pauline Quinlan, en cas d'empêchement de l'une ou l'autre des personnes précédemment mentionnées de participer à ladite conférence, de désigner un remplaçant ou une remplaçante, pourvu qu'il ou qu'elle présente un profil similaire à celui de la personne remplacée.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation des personnes précédemment mentionnées ou de leur remplaçant à la conférence et salon professionnel sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités, pour un montant n'excédant pas QUATRE MILLE DOLLARS (4 000 \$), excluant les taxes.

ADOPTÉE

2009-12-545

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN REPORT DE
CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET
D'ESPACES NATURELS POUR UN PROJET D'OPÉRATION
CADASTRALE VISANT LA CRÉATION DU LOT 4 519 463, AU**

7 DÉCEMBRE 2009

**CADASTRE DU QUÉBEC, À MÊME UNE PARTIE DU LOT 2 930 214,
AU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE Immobilier Ski Bromont inc., propriétaire du lot 2 930 214, au cadastre du Québec, a présenté une demande d'opération cadastrale afin de créer, à même une partie de ce lot, le lot 4 519 463, au cadastre du Québec;

ATTENDU QU'Immobilier Ski Bromont inc. prévoit aliéner le lot 4 519 463 en faveur de Construction Brome Missisquoi inc.;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est exigible pour la partie du lot 2 930 214, au cadastre du Québec, qui correspond au lot projeté 4 519 463, au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la contribution visée à l'alinéa précédent est une superficie de terrain de 160,4 m²;

ATTENDU QUE la Ville et Immobilier Ski Bromont inc. sont d'accord pour reporter cette contribution à une opération cadastrale ultérieure portant sur le lot 3 163 425, au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigible pour une éventuelle opération cadastrale portant sur le lot 3 163 425, au cadastre du Québec, est établie dans un protocole d'entente que le conseil a approuvé lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2009 et portant le numéro P2009-RDL-07;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels dont il est question à l'alinéa précédent prévoit que Construction Brome Missisquoi inc. cède à la Ville une superficie de terrain qui comprend celle déjà exigible pour le lot projeté 4 519 463 au cadastre du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Mme Pauline Quinlan, ou en son absence le maire suppléant, et Monsieur Richard Joyal, greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, en qualité de représentant de la Ville de Bromont, le protocole intitulé : Protocole d'entente relatif à un report de contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour un projet d'opération cadastrale visant la création du lot 4 519 463 à même une partie du lot 2 930 214 avec Immobilier Ski Bromont inc., dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

7 DÉCEMBRE 2009

2009-12-546

ACHAT DE CHAUX HYDRATÉE POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la chaux hydratée est un produit chimique nécessaire à la production d'eau potable ;

ATTENDU QUE la température et l'augmentation de la consommation d'eau potable ont occasionné un besoin plus grand en produit chimique et que les dépenses ont dépassé le budget anticipé pour l'année 2009 ;

ATTENDU QU'en raison des besoins en eau potable et afin d'assurer le respect des normes de qualité de l'eau potable, une commande de chaux hydratée a été effectuée;

ATTENDU QUE la facture de l'entreprise Gaymont, en date du 11 septembre 2009, s'élève à **TROIS MILLE CINQ CENT DIX DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (3 510,57\$)**, incluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à financer la dépense de la chaux hydratée, conformément à la facture de l'entreprise Graymont, en date du 11 septembre 2009, au montant de **TROIS MILLE CINQ CENT DIX DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (3 510,57\$)**, incluant les taxes, à même la réserve financière.

ADOPTÉE

2009-12-547

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES ANALYSES DE LABORATOIRE ET POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR LES ANNÉES 2010, 2011 ET 2012

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19)*, pour l'octroi d'un contrat pour les analyses de laboratoire et pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées pour les années 2010, 2011 et 2012 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

7 DÉCEMBRE 2009

ANALYSES DE LABORATOIRE POUR LE SUIVI À L'EAU POTABLE ET USÉE				
Options	Durée du contrat	Soumissionnaires		
		Biolab inc.	Laboratoire SM	Agat Laboratoires
1	2010	7,845.04 \$	7,446.53 \$	7,090.81 \$
2	2010 + 2011	15,690.08 \$	15,100.64 \$	14,181.62 \$
3	2010 + 2011 + 2012	23,535.12 \$	22,940.66 \$	21,272.43 \$
Les montants incluent les taxes.				

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour les analyses de laboratoire et pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise AGAT Laboratoires, pour les années 2010, 2011 et 2012, au montant de **VINGT ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (21 272,43\$)**, incluant les taxes, pour toute la durée du contrat.

Que les sommes payables pour l'année 2010 et les années subséquentes seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2009-12-548

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC L'ORGANISME LE CENTRE DE DÉPANNAGE DES ŒUVRES
DE SŒUR MARGUERITE DUBOIS**

ATTENDU que la Ville a rénové et mit aux normes la maison située au 46, rue Compton à Bromont, dans le but d'y relocaliser l'organisme le Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite Dubois ;

ATTENDU que l'organisme adresse au Registraire des entreprises du Québec une demande de constitution en personne morale sans but lucratif ;

ATTENDU que la Ville reconnaît l'organisme le Centre de dépannage comme un organisme communautaire important dans son milieu;

ATTENDU que le projet de protocole d'entente a fait l'objet d'échanges structurés et concluant entre les représentants de l'organisme et la direction du

7 DÉCEMBRE 2009

Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T);

ATTENDU que l'organisme désigne madame Dale Douglas comme signataire de l'éventuel protocole d'entente;

ATTENDU que la Ville dispose des budgets pour entretenir la maison située au 46, rue Compton à Bromont ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit protocole d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T), ou en son absence son représentant, à titre de responsable de la Ville de Bromont pour signer le protocole d'entente et en assurer le suivi auprès de l'organisme le Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite Dubois ; ledit protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires à l'entretien de la maison située au 46, rue Compton à Bromont et à l'application dudit protocole d'entente et de les affecter au paiement de ces dépenses.

ADOPTÉE

2009-12-549

**SOUTIEN À ÉVOLUTIA CROISSANCE POUR LA TENUE DE LA 11^{IÈME}
ÉDITION DE « LA MARCHÉ DE LA PAIX »**

ATTENDU QUE Évolutia Croissance tient depuis onze années « La Marche de la paix » dans les rues de Bromont, laquelle mobilise entre 75 et 100 personnes et se déroule le 31 décembre;

ATTENDU QUE Évolutia Croissance souhaite emprunter certains équipements pour identifier le point de départ de la Marche de la paix et que ces équipements sont disponibles;

ATTENDU QUE Évolutia Croissance souhaite avoir accès au hall du Centre sportif et culturel pour réunir les marcheurs et leur offrir des commodités et que ce plateau d'activité soit disponible le 31 décembre;

7 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE Évolutia Croissance a besoin du soutien du Service de police pour assurer un encadrement lors de la marche et que ce Service est favorable à apporter son soutien à l'activité.

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'offrir un soutien technique et matériel à Évolutia Croissance pour la réalisation de la Marche de la Paix 2009 via le Service de Police et le Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T).

ADOPTÉE

2009-12-550

**AUTORISATION D'AGIR DEVANT LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

ATTENDU QUE dans les cas où les propriétaires des véhicules saisis par le Service de police de la Ville de Bromont ne reprennent pas possession de leur véhicule, ces véhicules peuvent être transférés à la Ville de Bromont par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément au *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2)* ;

ATTENDU QU'aucun employé au Service de police n'est autorisé à signer au nom de la Ville de Bromont les transferts de propriété des véhicules saisis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

ATTENDU QUE d'autoriser un employé du Service de police à signer les transferts de propriété au nom de la Ville de Bromont avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) permettrait un meilleur contrôle des dossiers administratifs de saisi des véhicules;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Julie Dubuc, adjointe administrative au Service de police, à effectuer toutes les transactions et à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville de Bromont avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'effectuer les transferts de propriété.

ADOPTÉE

7 DÉCEMBRE 2009

N.M.

**INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DANS
L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RELATIFS AUX PINCES DE
DÉSINCARCÉRATION**

Le sujet 7.6.2 est reporté à une séance subséquente du conseil.

2009-12-551

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Service de police de la Ville de Bromont désire détacher un membre de son personnel à une division des enquêtes de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'un protocole et une lettre d'entente précisant les modalités entourant le détachement du policier, doivent être conclus entre la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le protocole et la lettre d'entente ont été approuvés par la direction des ressources humaines de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Bromont, Monsieur Jean Bourgeois, à signer le protocole et la lettre d'entente avec la Sûreté du Québec ; ledit protocole et ladite lettre sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2009-12-552

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
ENTRE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
BROMONT, DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER AQUILON
(BROMONT) INC. ET LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a confié à la Société de développement économique de Bromont (ci-après appelée SODEB) le mandat du développement économique de son territoire, le tout suivant la signature du

7 DÉCEMBRE 2009

protocole d'entente en février 2002 et la résolution numéro 2006-04-225 modifiant ledit protocole;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, la SODEB et Développement Immobilier Aquilon (Bromont) inc. ont signé un protocole d'entente en juin 2007 afin d'accorder une option d'achat et un droit de premier refus à Développement Immobilier Aquilon (Bromont) inc. sur tout terrain industriel desservi appartenant à la Ville de Bromont dans le Technoparc pour la construction d'immeubles locatifs;

ATTENDU QUE le Conseil municipal appui dans ses orientations stratégiques, ses partenaires économiques;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite que le partenaire Aquilon puisse louer des espaces dans le bâtiment locatif dont les usages se retrouvent dans les créneaux désigné au niveau du Technoparc ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au protocole d'entente de juin 2007 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du protocole d'entente modifiant le protocole d'entente de juin 2007;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer au nom de la Ville de Bromont le protocole d'entente modifiant le protocole d'entente de juin 2007; ledit protocole d'entente modifiant le protocole d'entente de juin 2007 est joint la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2009-12-553

TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. - QUOTRE-PART 2010

ATTENDU QUE Transport adapté pour nous inc. offre un service de transport adapté aux citoyens bromontois;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, en date du 17 novembre 2009, une lettre de Transport adapté pour nous inc. par laquelle il est demandé à la Ville de confirmer certains points pour l'année 2010;

7 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2010 de Transport adapté pour nous inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire continuer d'offrir un service de transport adapté à ses citoyens pour l'année 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer la participation de la Ville de Bromont au transport adapté avec Transport adapté pour nous inc. pour l'année 2010.

De renouveler l'entente relativement au transport adapté entre Transport adapté pour nous inc. et la Ville de Bromont pour l'année 2010.

De payer la quote-part de la Ville de Bromont qui s'élève à **VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (23 950\$)** pour l'année 2010, conformément aux prévisions budgétaires pour l'année 2010 ; lesquelles prévisions budgétaires et la lettre l'accompagnant sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'accepter que la Ville de Waterloo représente la Ville de Bromont comme ville mandataire.

D'accepter les prévisions budgétaires 2010 telles que soumises.

De nommer Transport adapté pour nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.

D'accepter l'horaire suivant pour l'année 2010, soit :

- 52 semaines/année;
- dimanche et lundi de 7h à 18h ; et
- mardi au samedi : 7h à 22h.

D'accepter la tarification suivant pour l'année 2010, soit :

- 2,50\$/passage partout sur le territoire;
- 5,00 \$/passage pour Granby/Cowansville ;
- 6,75 \$/passage pour Magog
- 15,00 \$/passage pour Sherbrooke ; et
- 23,00 \$/livret de 10 coupons de 2,50 \$.

7 DÉCEMBRE 2009

Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'usager (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements médicaux).

Que les sommes payables pour l'année 2010 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2009-12-554

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)* stipule que toutes les municipalités et les villes doivent établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil en indiquant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent qu'une séance ordinaire du Conseil se tienne dans le district électoral d'Adamsville ;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent tenir deux (2) séances ordinaires pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010, soit :

MOIS	DATE	HEURE	LIEU
Janvier	11	20h	Hôtel de Ville
Janvier	25	20h	Hôtel de Ville
Février	1 ^{er}	20h	Hôtel de Ville
Février	15	20h	Hôtel de Ville
Mars	1 ^{er}	20h	Hôtel de Ville
Mars	15	20h	Hôtel de Ville
Avril	6	20h	Hôtel de Ville
Avril	19	20h	Hôtel de Ville
Mai	3	20h	École Saint-Vincent-Ferrier (district électoral d'Adamsville)
Mai	17	20h	Hôtel de Ville
Juin	7	20h	Hôtel de Ville
Juin	21	20h	Hôtel de Ville
Juillet	5	20h	Hôtel de Ville
Août	2	20h	Hôtel de Ville
Septembre	7	20h	Hôtel de Ville
Septembre	20	20h	Hôtel de Ville

7 DÉCEMBRE 2009

Octobre	4	20h	Hôtel de Ville
Octobre	18	20h	Hôtel de Ville
Novembre	1 ^{er}	20h	Hôtel de Ville
Novembre	15	20h	Hôtel de Ville
Décembre	6	20h	Hôtel de Ville

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010 tel que précédemment mentionné.

ADOPTÉE

2009-12-555

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 964-2009 INTITULÉ
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE CENT QUATRE-
VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (195 000 \$) POUR L'ACQUISITION
D'UN CAMION D'URGENCE RAPIDE**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2009 relativement au règlement numéro 964-2009 intitulé *Règlement d'emprunt d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille dollars (195 000 \$) pour l'acquisition d'un camion d'urgence rapide* ;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2009-09-397 afin de dispenser la greffière ou le greffier par intérim de procéder à la lecture dudit règlement lors de son adoption;

ATTENDU l'adoption dudit règlement suite à l'adoption de la résolution numéro 2009-09-425;

ATTENDU que le Conseil a modifié ledit règlement suite à l'adoption de la résolution numéro 2009-11-504 ;

ATTENDU l'exigence du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet que la Ville de Bromont doit effectuer à nouveau une modification audit règlement, afin d'ajouter à l'article 2 les frais de financement reliés à l'achat du véhicule, et ce, avant que ledit ministère puisse procéder à l'approbation dudit règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 DÉCEMBRE 2009

De remplacer le texte de l'article 2 du règlement numéro 964-2009 intitulé *Règlement d'emprunt d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille dollars (195 000 \$) pour l'acquisition d'un camion d'urgence rapide* par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **DEUX CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT CENTS (216 993,80 \$)** pour les fins du présent règlement, somme répartie de la façon suivante :

ACQUISITION D'UN CAMION D'URGENCE RAPIDE :

Prix de vente du camion d'urgence rapide :	201 153,00 \$
Taxes nettes :	15 840,80 \$
Frais de financement (estimé à 4% sur 5 mois)	3 206,20 \$
TOTAL DES COÛTS :	220 200,00 \$

Le bordereau de soumission produit par Industries Lafleur inc. est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante. »

ADOPTÉE

2009-12-556

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'un extrait du procès-verbal de la séance régulière de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est, ayant eu lieu le 20 octobre 2009, par lequel les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010 ont été présentées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est pour l'exercice 2010 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, la Ville de Cowansville et la Ville de Granby sont les villes membres de ladite régie;

ATTENDU QUE chacune des villes doit faire adopter les prévisions budgétaires de ladite régie pour l'exercice financier 2010 par leur Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT

7 DÉCEMBRE 2009

**APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont adopte les prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est pour l'exercice financier 2010, tel qu'adoptées par ladite régie lors de sa séance régulière tenue le 20 octobre 2009, copie de l'extrait du procès verbal de ladite séance et copie des prévisions budgétaires pour l'exercice 2010 sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer la quote-part de la Ville de Bromont, au montant de **QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS (96 000 \$)**, payable en quatre (4) versements, pour l'exercice financier 2010.

ADOPTÉE

2009-12-557

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
AU CEFRIO POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009 AU 31
OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE Cefrio a fait parvenir à la Ville de Bromont la facture, en date du 30 octobre 2009, pour le renouvellement de son adhésion pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010 ;

ATTENDU QUE Cefrio a pour but de soutenir l'ensemble des efforts de la Ville de Bromont en matière d'usages des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire bénéficier de l'expertise de Cefrio;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à Cefrio, pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010, pour un montant de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)**, excluant les taxes, conformément à la facture datée du 30 octobre 2009.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

Que les sommes payables pour l'année 2010 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

7 DÉCEMBRE 2009

ADOPTÉE

2009-12-558

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2010**

ATTENDU QUE Québec Municipal a fait parvenir à la Ville de Bromont, en date du 20 novembre 2009, une facture pour le renouvellement, pour l'année 2010, de l'adhésion de la ville à Québec Municipal;

ATTENDU QUE Québec Municipal offre un service de bulletin d'information journalier sur le domaine municipal et offre un site Internet d'informations municipales, lesquels sont disponibles aux membres du conseil et aux employés de la ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à Québec Municipal pour l'année 2010, au montant de **HUIT CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENT (846,56 \$)**, incluant les taxes, conformément à la facture de Québec Municipale datée du 20 novembre 2009.

Que les sommes payables pour l'année 2010 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2009-12-559

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2009 AU 1^{ER} DÉCEMBRE
2010**

ATTENDU QUE la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement (ci-après regroupement Varennes / Ste-Julie) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} décembre 2008 au 1er décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives, conformément à la résolution numéro 2008-07-400;

7 DÉCEMBRE 2009

ATTENDU le mandat confié à la firme René Laporte & Associés inc., conformément à la résolution numéro 2009-09-412, pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré en vue de l'acquisition du portefeuille d'assurances de dommage et ce, à l'intérieur du regroupement Varennes / Ste-Julie;

ATTENDU la recommandation du consultant, René Laporte & Associés inc., suite aux négociations de gré à gré avec BFL Canada & Associés, à l'effet d'accepter l'offre de BFL Canada & Associés relativement aux assurances de dommages, cette dernière s'avère avantageuse et elle permet la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de **SIX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (650 000 \$)** ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$)**;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

ASSURANCES	ASSUREURS	COURTIERS
Dommages aux Biens	La Compagnie d'Assurance Chartis du Canada	BFL Canada & Associés
Bris des machines	Royal SunAlliance	BFL Canada & Associés
Délits	Lloyd's de Londres	BFL Canada & Associés
Responsabilité civile primaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada & Associés
Responsabilité civile complémentaire et excédentaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada & Associés
Responsabilité d'administration municipale	Lloyd's de Londres	BFL Canada & Associés
Automobile des propriétaires	Lombard du Canada	BFL Canada & Associés
Automobile des garagistes	Lombard du Canada	BFL Canada & Associés

De verser, pour le terme du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010, la prime de la Ville, au montant de **CINQUANTE-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (58 324 \$)**, excluant les taxes, au mandataire des assureurs stipulé précédemment, soit BFL Canada & Associés.

DE verser à l'Union des Municipalités du Québec le montant de **TREIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS (13 959 \$)**

7 DÉCEMBRE 2009

constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire ainsi que le montant de **TREIZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (13 275 \$)** pour le terme 2009-2010, les sommes constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

D'autoriser que la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence le greffier par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont tous les documents donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

Que les sommes payables pour l'année 2010 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2009-12-560

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU QUE le réseau Les Arts et la Ville réunit les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités ;

ATTENDU QUE le réseau Les Arts et la Ville offre à l'ensemble des employés et aux membres du conseil municipal une gamme de services, tel que : centre de ressources en ligne, guides pratiques, colloque annuel, bulletin électronique bimensuel, inventaire culturel des municipalités membres et concours ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2010, au montant de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150 \$)**, conformément à la facture du réseau Les Arts et la Ville datée du 24 novembre 2009.

Que les sommes payables pour l'année 2010 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

7 DÉCEMBRE 2009

2009-12-561

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT DE CERTAINS
IMMEUBLES SUITE À LA VENTE DESDITS IMMEUBLES POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES POUR LES ANNÉES 2004 ET
2007 ET MANDAT À UN NOTAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis, le 12 octobre 2004, lors de la tenue d'une vente des immeubles pour défaut de paiements des taxes le lot 263 au cadastre de Bromont, division d'enregistrement de Shefford, lequel lot est maintenant connu et désigné comme étant le lot 2 591 128, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis, le 11 octobre 2007, lors de la tenue d'une vente des immeubles pour défaut de paiements des taxes les lots 2 929 673 et 2 929 680, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome et les lots 2 591 113, 2 591 549, 2 591 899 et 2 592 012, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford ;

ATTENDU QUE durant les années qui ont suivi chacune des ventes des immeubles pour défaut de paiements des taxes, les anciens propriétaires des lots précédemment mentionnés n'ont pas exercé leur droit de retrait ;

ATTENDU QUE le Conseil doit mandater un notaire afin de préparer les actes et de recevoir les signatures;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, Monsieur Richard Joyal, ou en son absence le greffier adjoint, à signer les actes notariés pour effectuer la vente des lots précédemment mentionnés de la Ville de Bromont à la Ville de Bromont.

De mandater Me Joanne Désourdy, notaire, afin de préparer les actes et de recevoir les signatures relativement à la vente des lots précédemment mentionnés.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2009-12-562

7 DÉCEMBRE 2009

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT AU
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES
(PROGRAMME PRECO)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait une demande de subvention au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (programme PRECO);

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accepté la demande de subvention de la Ville, laquelle subvention s'élève à **TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT VINGT DOLLARS (364 220 \$)**;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente, dossier numéro 231185;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à signer le protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'octroi d'une aide financière relié au programme de renouvellement des conduites (programme PRECO), dossier 231185 et de remercier le Ministre pour cette aide financière; ledit protocole d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

N.M.

**OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES AU « CENTRE
COLLABORATIF MIQRO INNOVATION »**

Le sujet 7.7.12 a été reporté à une séance subséquente du conseil.

2009-12-563

7 DÉCEMBRE 2009

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE
À LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ENTRE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA, SANI-ÉCO INC. ET LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska et Sani-Éco inc. ont conclu, en date du 16 septembre 2008, le contrat portant le numéro 2008-002-A dont l'objet porte sur la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères selon le cahier des charges générales et spéciales ainsi que les addendas numéro 1 et 2 et ce, aux conditions générales et particulières, de la manière et aux conditions spécifiées, en fonction de l'option retenue et indiquée à la résolution de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska numéro 2008-08-251 en date du 13 août 2008 relative à l'adjudication de ce contrat devant prendre fin le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE les mêmes parties ont également conclu, en date du 19 décembre 2008, le contrat numéro 2008-004-A ayant pour objet la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères – territoire de l'ancien canton de Granby et Parcs Carrousel à Bromont selon le cahier des charges générales et spéciales ainsi que l'addenda numéro 1 et ce, aux conditions générales et particulières de la manière et aux conditions spécifiées, en fonction des options retenues et indiquées à la résolution de la MRC numéro 2008-10-338 du 31 octobre 2008 relative à l'adjudication de ce contrat;

ATTENDU QUE le contrat numéro 2008-004-A prévoit que la fourniture des services doit prendre fin le 31 décembre 2009 pour le territoire de l'ancien Canton de Granby, alors que celle du Parc Carrousel à Bromont doit prendre fin le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE les limites territoriales de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska sont modifiées par le décret numéro 1258-2009 du gouvernement du Québec transférant le territoire de la Ville de Bromont du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska à celui de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU la volonté de la Ville de Bromont et de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska de s'entendre avec Sani-Éco inc. afin que la Ville succède, à l'égard de son territoire et à compter de la date effective, aux droits et obligations de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska dans les contrats portant les numéros 2008-002-A et 2008-004-A et ce, dans le respect intégral des termes et conditions y figurant jusqu'à leur échéance;

ATTENDU QUE Sani-Éco inc. est disposé à accepter une telle cession de contrat avec la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à ladite cession de contrat ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

7 DÉCEMBRE 2009

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, Monsieur Richard Joyal, ou en son absence, le greffier adjoint, à signer la convention relative à la collecte des ordures ménagères entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, Sani-Éco inc. et la Ville de Bromont ; ladite convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2009-12-564

AVANCE DE FONDS À LA SODEB

ATTENDU QUE le Conseil municipal est désireux de soutenir les initiatives industrielles et particulièrement celles qui ont trait au développement économique de la Ville de Bromont

ATTENDU QUE des baux sont actuellement autorisés par la SODEB;

ATTENDU QUE l'arrivée du Centre Collaboratif Micro Innovation permet d'accélérer le développement du Technoparc et demeure un outil promotionnel puissant pour la Ville de Bromont

ATTENDU QUE le développement du Technoparc, Technopôle en micro-électronique du Québec, est reconnu mondialement et regroupe une masse critique dans ce créneau qui en fait le centre des semi-conducteurs du Canada;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de procéder à une avance de fonds pour permettre la réalisation de ce projet structurant;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De soutenir l'initiative de la Société de Développement Économique de Bromont en autorisant une avance de fonds de **CENT DIX-NEUF MILLE DOLLARS (119 000 \$)**, somme qui sera remboursée par la SODEB à même ses budgets de fonctionnement de l'année 2010, selon le rapport et les recommandations du Directeur général.

ADOPTÉE

N.M.

7 DÉCEMBRE 2009

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

2009-12-565

EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS L. VACHON

ATTENDU le besoin d'engager un directeur de l'organisation territoriale et du développement durable;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été annoncée dans les journaux et sur Internet ;

ATTENDU QUE le comité, composé de Jacques Des Ormeaux, directeur général, Réal Girard, directeur de l'urbanisme et Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, ont passé plusieurs candidats en entrevues et ont fait le choix d'un candidat qui s'est démarqué, selon les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail et de la description de tâche;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'engager Monsieur Jean-François L. Vachon au poste de directeur de l'organisation territoriale et du développement durable, à partir du 5 janvier 2010 pour un contrat de trois (3) ans, et soit régi par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont »

D'adopter la description de tâches.

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de monsieur Jean-François L. Vachon et d'autoriser la mairesse, madame Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul à signer ledit contrat ; ledit contrat et la description de tâches sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

N.M.

7 DÉCEMBRE 2009

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil ont pris connaissance des déclarations des intérêts pécuniaires.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS – FONDS MUNICIPAL VERT (FMV)**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de la Fédération canadienne des municipalités – Fonds municipal vert (FMV).

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU CABINET PARADIS, LEMIEUX,
FRANCIS AVOCATS – INVITATION À UNE JOURNÉE DE
FORMATION**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du cabinet Paradis, Lemieux, Francis avocats – invitation à une journée de formation.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC – FINANCEMENT DES SERVICES 911 DU QUÉBEC**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de l'Union des municipalités du Québec – Financement des services 911 du Québec

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE
MISSISQUOI, CIDI FM 99,1 – SOLLICITATION FINANCIÈRE**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de la radio communautaire Missisquoi, CIDI 99,1 – Sollicitation financière.

7 DÉCEMBRE 2009

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DES CITOYENS DE LA RIVIÈRE – PISTE
MULTIFONCTIONNELLE**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre des citoyens de la Rivière – Piste multifonctionnelle.

N.M.

**DÉPÔT D'UN FAX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS – LEADERSHIP MUNICIPAL ET CHANGEMENTS
CLIMATIQUES : LA FCM SE PRÉPARE À LA CONFÉRENCE COP-
15 DE COPENHAGUE**

Les membre du conseil ont pris connaissance d'un fax de la Fédération canadienne des municipalités – Leadership municipal et changements climatiques : La FCM se prépare à la conférence COP-15 de Copenhague

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA – RÈGLEMENT AMENDANT LES
RÈGLEMENTS NUMÉRO 2006-167, 2007-187, 2008-196 ET 2009-220
AFIN DE SOUSTRAIRE LA VILLE DE BROMONT DE DIVERSES
COMPÉTENCES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA HAUTE-YAMASKA RELATIVEMENT À LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DU TRANSPORT COLLECTIF EN
MILIEU RURAL**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska – Règlement amendant les règlements numéro 2006-167, 2007-187, 2008-196 et 2009-220 afin de soustraire la Ville de Bromont de diverses compétences de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska relativement à la gestion des matières résiduelles et du transport collectif en milieu rural.

N.M.

7 DÉCEMBRE 2009

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 25 NOVEMBRE 2009**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le 25 novembre 2009.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE PROJET ÉCOSPHÈRE –
SOLLICITATION FINANCIÈRE**

Les membres du conseil ont pris connaissances d'une lettre de Projet Écosphère – Sollicitation financière.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET
FAMILLE – INVITATION À NOMMER UN ÉLU RESPONSABLE DES
QUESTIONS FAMILIALES ET/OU DES AÎNÉS (RQF)**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du Carrefour action municipale et famille – Invitation à nommer un élu Responsable des questions familiales et/ou des aînés (RQF).

N.M.

**DÉPÔT DU DÉCRET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC –
TRANSFERT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA HAUTE-YAMASKA À CELUI DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

Les membres du conseil ont pris connaissance du décret du gouvernement du Québec – Transfert du territoire de la Ville de Bromont du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska à celui de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

2009-12-566

7 DÉCEMBRE 2009

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME DE
CRÉDIT DE TAXES DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE
DE BROMONT**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement intitulé «*Règlement relatif au programme de crédit de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont* » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'accorder des crédits de taxes dans le secteur industriel de la Ville de Bromont et d'abroger le règlement numéro 947-2008.

2009-12-567

**DEMANDE RELATIVE À UNE DÉROGATION MINEURE VISANT À
RÉDUIRE DE 50 000 M² À 5000 M², LA SUPERFICIE MINIMALE
D'UN LOT PROJETÉ SUR L'EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR LE 599
DU CHEMIN RACINE**

ATTENDU QU'une demande visant l'approbation d'une dérogation mineure afin de réduire de 50 000 m² à 5000 m², la superficie minimale d'un lot projeté sur l'emplacement occupé par le 599 du chemin Racine a été présentée;

ATTENDU QUE ce lot projeté est situé dans la zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'en vertu de cette loi, un lot destiné à identifier l'assiette d'un usage non agricole ne doit pas excéder 5000 m²;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé dans la résolution 2009-09-07 qu'il a adoptée le 8 août 2009, d'accorder la dérogation mineure demandée;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder une dérogation mineure afin de réduire de 50 000 m² à 5 000 m², la superficie minimale d'un lot projeté sur l'emplacement occupé par le 599 du chemin Racine

7 DÉCEMBRE 2009

ADOPTÉE

2009-12-568

**AUTORISATION POUR FAIRE DES DEMANDES DANS LE CADRE
DES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURE GOUVERNEMENTAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procède à des demandes de subventions auprès de divers programmes d'infrastructure gouvernementaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit autoriser un de ses employés à la représenter ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, ou en son absence, le directeur général, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à effectuer et à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, toutes les demandes de subvention dans les différents programmes d'infrastructure gouvernementaux.

ADOPTÉE

2009-12-569

SOUTIEN DE LA VILLE DE BROMONT À LA FÊTE DU CHOCOLAT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient financièrement et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE la Fête du chocolat sera de retour à l'été 2010 à Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer au comité organisateur de la Fête du chocolat que la Ville de Bromont va soutenir l'évènement à l'aide d'un soutien financier, matériel et logistique.

7 DÉCEMBRE 2009

ADOPTÉE

2009-12-570

SOUTIEN DE LA VILLE DE BROMONT À BROMONT EN ART

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient financièrement et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE Bromont en Art sera de retour à l'été 2010 à Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer au comité organisateur de Bromont en Art que la Ville de Bromont va soutenir l'évènement à l'aide d'un soutien financier, matériel et logistique.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Diane Laurence demande des explications concernant le calendrier des séances ordinaire du conseil municipal pour l'année 2010 et sur les périodes de questions lors des séances.
- Madame Francine Ducharme demande des informations concernant le processus de remplacement du directeur du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T).
- Monsieur Bertrand Côté désire savoir si du chocolat chaud sera servi lors de la Marche de la Paix.
- Madame Monique Caron demande le soutien de la Ville afin de conserver les bureaux de poste de Bromont et du secteur Adamsville.
- Monsieur Michel Bilodeau désire remercier la diligence de la Ville pour l'adoption de la résolution relative à la fête du chocolat.
- Monsieur François Bachand désire connaître les modalités du service de Transport Adapté pour Nous inc.. Il demande au conseil si l'organisme fournit des statistiques d'utilisation et quels sont les critères d'admissibilités pour l'utilisation du service.
- Monsieur Marcel Bundock demande l'appui de la population pour recueillir des signatures dans le cadre d'une pétition relativement au maintien des

7 DÉCEMBRE 2009

facteurs au bureau de poste de Bromont. Il félicite également le conseil pour l'embauche du directeur de l'organisation territoriale et du développement durable.

- Monsieur Lortie informe les membres du conseil que la Ville a avisé la population bromontoise par Internet relativement à l'avis d'ébullition. Cependant, la majorité de la population n'était pas informée.
- Madame Roberge demande au conseil si le pont Patenaude sera fermé cet hiver.

2009-12-571

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM

7 DÉCEMBRE 2009